

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ACTION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTUDES DU CYCLE LICENCE A L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles, L 612-3, L 712-6-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif du diplôme national de licence pris notamment en son article 5 ;

Vu la délibération du 8 juillet 2025 relative aux modalités d'organisation des directions des études (DIRET) dans les collèges et instituts ;

Vu la délibération du 8 juillet 2025 relative à la définition du périmètre d'action des coordinateurs et coordinatrices des DIRET ;

Considérant que des directions des études (DIRET) sont créées, a minima, dans chaque collège de formation de l'établissement ayant en charge des cursus de licence, elles rassemblent notamment l'ensemble des directrices et directeurs des études du collège de formation concerné.

Article 1. Désignation et missions des directeurs et directrices d'études

Les directeurs et des directrices d'études sont désignés par le directeur du collège, pour une durée minimale de trois ans, renouvelable, parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants s'étant portés volontaires. Leurs missions, activités et collaborations figurent en annexe de la délibération.

Article 2. Participation à la DIRET de la composante

Les directeurs et directrices des études participent à la DIRET de la composante, contribuant à l'amélioration continue de l'action des DIRET, en interaction avec le coordinateur ou la coordinatrice de la DIRET.

Article 3. Contribution au bilan annuel des actions de la DIRET

Les directeurs et directrices des études soutiennent le coordinateur ou la coordinatrice de la DIRET dans l'élaboration du bilan annuel des actions de la DIRET de la composante.

Article 4. Abrogation

La délibération n°2018-20 de la commission formation et vie universitaire relative aux modalités d'organisation des directions des études et à la définition du périmètre d'action des directeurs d'études du cycle licence à l'université de Bordeaux est abrogée.

Article 5. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 6. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Fiche de mission des directeurs et directrices d'études

Adoptée à la majorité des votes exprimés :
24 votes pour
0 vote contre
2 abstentions



Le président du conseil académique,

Dean Lewis

ANNEXE : FICHE DE MISSION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ETUDES

Mission principale	
Assurer le suivi et l'accompagnement personnalisé du parcours des étudiants Coordonner des dispositifs pédagogiques soutenant la réussite des étudiants	
Famille d'activité professionnelle	Correspondance statutaire
Formation, orientation et insertion professionnelle	Enseignants-chercheurs et enseignants
Activités principales	
Suivi et accompagnement personnalisé des étudiants	
• Accueillir les étudiants • Présenter et orienter les étudiants vers les dispositifs d'accompagnement à la réussite • Accompagner de manière personnalisée le parcours des étudiants (connaître le profil des étudiants, identifier et caractériser leurs besoins pour orienter et soutenir la construction d'un parcours cohérent avec leur projet de poursuite d'étude ou d'insertion professionnelle; organiser les aménagement d'études ; guider vers réorientations et passerelles ; faciliter l'exploration de l'offre de formation de l'université...) • Suivre les contrats pédagogiques pour la réussite étudiante (élaboration et adaptation du CPR tout au long du parcours de formation; en tant que de besoin, et en accord avec l'étudiant) ; • Faciliter l'accès des étudiants aux dispositifs spécifiques favorisant la personnalisation des parcours en particulier : notamment césure, engagement, entrepreneuriat, mobilités internationales etc. • Aiguiller l'étudiant selon ses besoins vers des interlocuteurs adaptés : EOC (Espace Orientation Carrière), cellule Phase (pour étudiants à besoins spécifiques), Espace Santé Etudiant (ESE), Direction des Relations Internationales (DRI), BVE, CROUS, ...	
Coordination de dispositifs pédagogiques soutenant la réussite étudiante	
• Coordonner des dispositifs d'information et d'accueil à destination des lycéens (site jechoisis, journées portes ouvertes, salons d'information, immersions, ...) ou de leurs enseignants (journées de l'enseignement supérieur, immersion pratiques et pédagogiques, ...) • et/ou Coordonner des dispositifs d'information et d'accueil mis en place à l'égard des nouveaux étudiants (journées de rentrée universitaire, séminaires d'intégration...) dans la continuité et en cohérence avec les actions menées à destination des lycéennes et des lycéens ; • et/ou Coordonner des dispositifs d'accompagnement à la réussite mis en place (parcours Oui-si, tutorat, parrainage, remédiation...), animer le réseau des acteurs participants à ces dispositifs (tuteurs, enseignants référents...), et assurer le suivi des étudiants inscrits dans ces dispositifs ; • et/ou Coordonner d'autres dispositifs selon les besoins et modalités de fonctionnement propres aux composantes de formation.	
Activités transversales	
• Interagir régulièrement avec l'ensemble des acteurs de la DIRET • Participation aux activités de la DIRET de la composante (réunions, GT ...) <u>Dans le cas particulier des Directeurs et directrices d'études dits « De Faculté » ou « De Licence » :</u> • Coordination des activités des directeurs et directrices d'études au sein de la faculté ou de la licence, en soutien du coordinateur de la DIRET • Participation à des groupes de travail transversaux à l'échelle de l'établissement, à la demande du coordinateur de la DIRET	
Collaborations	
Services de scolarités et services pédagogiques, Equipes pédagogiques de Licences et Masters Responsables des stages, des césures, de l'engagement étudiant, de l'entrepreneuriat étudiant, etc. Services pour les étudiants : Espace Orientation Carrières- EOC, PHASE, ESE, BVE, UbeeLab Direction des Relations Internationales	